

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement Rue du Collège

Plancha B10U

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer le  
Stationnement et la circulation Rue du Collège,  
en Agglomération lors de la fête du B10U

ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation de tous les véhicules étrangers à l'organisation du  
sera interdit : **Rue du College**

***Le dimanche 3 septembre 2023 de 8h00 à 17h00***

**Article 2** : le demandeur s'engage à occuper uniquement la rue du Collège pendant la  
manifestation sans poser de table, uniquement la Plancha

**Article 3** : La Police municipale et la Gendarmerie Nationale seront chargées  
de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation  
sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Aux Services Techniques Municipaux
- Mr GUILLOD

ARBOIS, le 22 aout 2023



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE